

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 9 décembre 2009, se tient à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, la séance de décembre 2009 du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Monsieur Maurice Bernier, préfet et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

André Grenier	Audet
Mario Quirion	Courcelles
Jean-Denis Cloutier	Frontenac
Marielle Fecteau	Lac-Drolet
Colette Roy Laroche	Lac-Mégantic
Ghislain Bolduc	Lambton
Jacques Martin	Marston
Claude Turcotte	Milan
Bernard Isabel	Nantes
Jean-Louis Gobeil	Notre-Dame-des-Bois
André St-Marseille	Piopolis
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Steve Charrier	Saint-Augustin de Woburn
Diane Roy	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
Marie-Douce Morin	Saint-Sébastien
Pierre-André Gagné	Stornoway
Jacques Fontaine	Stratford
Sonia Cloutier	Val-Racine

Monsieur Bernier préside la séance. À titre de secrétaire-trésorier de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, les personnes suivantes participent également à la rencontre :

- Madame Brigitte Lagassé, Agente rurale, MRC du Granit
- Madame Claire Ouellette, Directrice, Trans-Autonomie inc.
- Madame Kateri Pouliot, Coordonnatrice cyanobactéries, MRC du Granit
- Monsieur Rafael Lambert, Géomaticien, MRC du Granit

## **1.0**

### **QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

## **2.0**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **2009-224**

#### **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté en ajoutant le point « Motion de félicitations, Ann-Julie Dion » au point Varia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT ORDRE DU JOUR

DATE : Mercredi 9 décembre 2009  
HEURE : 19 h 30  
ENDROIT : hôtel de ville de Lac-Mégantic

1. QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. SUIVI DES RÉUNIONS
5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 21 ET 25 NOVEMBRE 2009

### 6. **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

#### 6.1. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

- 6.1.1. Partie I, projet de règlement 2009-16 administration générale, développement régional, aménagement, évaluation, géomatique, schéma de couverture de risques, environnement, loisirs et culture, transport adapté et collectif et autres;
- 6.1.2. Partie II, projet de règlement 2009-17 administration code municipal, gestion des résidus domestiques dangereux et urbanisme;
- 6.1.3. Partie III, projet de règlement 2009-18 la cueillette des ordures ménagères;
- 6.1.4. Partie IV, projet de règlement 2009-19 la cueillette des matières recyclées domestiques.
- 6.1.5. Partie V, projet de règlement 2009-20 le service de prévention des incendies

### 7. **DÉVELOPPEMENT LOCAL**

- 7.1. RAPPORT D'ACTIVITÉS, AGENTES DE DÉVELOPPEMENT RURAL
- 7.2. NOTRE-DAME-DES-BOIS, CONTRAT DE DIVERSIFICATION
- 7.3. ÉOLIEN
- 7.4. QUÉBEC CENTRAL

**8. TRANSPORT**

- 8.1. ENTENTE, NOMINATION DU SIGNATAIRE
- 8.2. PLAN D'ACTION ET MISE EN PLACE, TRANSPORT COLLECTIF

**9. AMÉNAGEMENT**

Aucun sujet à traiter.

**10. ENVIRONNEMENT**

- 10.1. RAPPORT FINAL, PROGRAMME PAPA
- 10.2. VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, RAPPORT FINAL D'ACTIVITÉS ET AVANCEMENT DES COLLECTES
- 10.3. RÉVISION PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DEMANDE DE FINANCEMENT

**11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

Aucun sujet à traiter.

**12. SERVICE D'ÉVALUATION**

- 12.1. RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

**13. LOISIRS ET QUÉBEC EN FORME**

- 13.1. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE LOISIR

**14. CULTURE**

- 14.1. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE CULTURELLE

**15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 15.1. COMPTES À PAYER
- 15.2. REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2009
- 15.3. RÉOLUTION COURCELLES, CHANGEMENT DE MRC
- 15.4. COMITÉ DE TRAVAIL DE LA MRC, RAPPEL DE LA DÉMARCHE
- 15.5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES DÉLÉGUÉS DE LA MRC SIÉGEANT SUR DIVERS COMITÉS
  - ❑ Mont Mégantic
  - ❑ Comité loisirs de la MRC
  - ❑ Comité Action Culture de la MRC

- ❑ Table d'harmonisation du Parc de Frontenac
- ❑ Table des MRC de l'Estrie
- ❑ Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ-ESTRIE)
- ❑ Comité de sécurité publique de la MRC
- ❑ Comité de sécurité incendie de la MRC
- ❑ Comité de gestion des matières résiduelles
- ❑ Comité consultatif agricole
- ❑ Rapport du CLD
- ❑ Ressourcerie du Granit
- ❑ Rapport Transport adapté
- ❑ Comité projet clinique CSSS du Granit
- ❑ Comité de planification stratégique
- ❑ Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie
- ❑ Centre Universitaire des Appalaches
- ❑ Gestion Mont Gosford

15.6. COURRIER NOVEMBRE 2009

15.7. VARIA

- Motion de félicitations, Ann-Julie Dion

15.8. PÉRIODE DE QUESTIONS

15.9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 3.0

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question n'est posée.

### 4.0

#### SUIVI DES RÉUNIONS

---

- Cabinet du ministre aux Ressources naturelles et à la Faune et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte Nord
  - Accusé réception de la lettre du 3 novembre relativement à la résolution No # 2009-185 concernant la demande d'acquisition des terres de la compagnie Domtar.
- Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire
  - M. Laurent Lessard accuse réception de la lettre du 3 novembre 2009 concernant l'adoption du règlement no 2009-13, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de notre MRC. Nous recevons l'avis gouvernemental au plus tard le 8 janvier 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
  - Accusé réception de la lettre du 3 novembre 2009 et de la copie conforme certifiée de la résolution 2009-185 concernant la mise en vente des terres de la Papetière Domtar, en Estrie.

**5.0**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21 ET 25 NOVEMBRE 2009**

**2009-225**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21 ET 25 NOVEMBRE 2009**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les procès-verbaux des séances du conseil des 21 et 25 novembre 2009 soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
-----	------------------------

**6.1**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010**

Suite aux travaux du conseil lors de la séance du 21 novembre, de la séance spéciale du 25 novembre derniers et de la rencontre de travail tenue avant la séance du conseil de ce soir, il est procédé à l'adoption des prévisions budgétaires de la MRC pour la prochaine année.

**2009-226**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 PARTIE ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, AMÉNAGEMENT, ÉVALUATION, GÉOMATIQUE, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, ENVIRONNEMENT, LOISIRS ET CULTURE, TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ET AUTRES, RÈGLEMENT 2009-16**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le règlement n° 2009-16, ayant pour titre « PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 PARTIE ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, AMÉNAGEMENT, ÉVALUATION, GÉOMATIQUE, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, ENVIRONNEMENT, LOISIRS ET CULTURE, TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ET AUTRES » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

**RÈGLEMENT N° 2009-16**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, AMÉNAGEMENT, ÉVALUATION, GÉOMATIQUE, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, ENVIRONNEMENT, LOISIRS ET CULTURE, TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ET AUTRES**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2010, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE le présent règlement couvre la partie du budget se rapportant à l'administration générale, à l'aménagement du territoire, aux loisirs et à la culture, à l'évaluation foncière, à la géomatique, au développement régional, au traitement des boues, à l'environnement, à la gestion des matières résiduelles, au schéma de couverture de risques, au transport adapté et collectif;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la session du conseil du 21 octobre 2009;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par les membres du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit QUE :

### **ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2010, dans le cadre des attributions citées au préambule du présent règlement 4 591 508 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses, le tout réparti comme suit :

### **TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

#### **Dépenses**

Dépenses de fonctionnement transport adapté :	209 054 \$
Dépenses de fonctionnement transport collectif :	121 386 \$

<b>Total</b>	<b>330 440 \$</b>
--------------	-------------------

#### **Revenus**

Quotes-parts des municipalités transport adapté :	34 522 \$
Quotes-parts des municipalités transport collectif :	5 742 \$
Subvention, ministère des Transports, transport adapté :	162 772 \$
Pacte rural :	25 000 \$
Subvention, ministère des Transports, transport collectif :	90 644 \$
Autres revenus :	11 000 \$

<b>Total</b>	<b>330 440 \$</b>
--------------	-------------------

### **ÉVALUATION**

#### **Dépenses**

Dépenses de fonctionnement :	523 830 \$
Immobilisation :	2 000 \$

<b>Total</b>	<b>525 830 \$</b>
--------------	-------------------

**Revenus**

Quotes-parts des municipalités :	514 830 \$
Autres revenus :	11 000 \$

<b>Total</b>	<b>525 830 \$</b>
--------------	-------------------

**BOUES DE FOSSES SEPTIQUES****Dépenses**

Dépenses de fonctionnement :	205 970 \$
Pompage et transport des boues	291 200 \$
Remboursement emprunt :	126 939 \$

<b>Total</b>	<b>624 109 \$</b>
--------------	-------------------

**Revenus**

Quotes-parts des municipalités :	216 690 \$
Subvention :	63 080 \$
Facturation, pompage et transport des boues	291 200 \$
Compostage :	10 000 \$
Autres revenus :	600 \$
Affectation surplus :	42 539 \$

<b>Total</b>	<b>624 109 \$</b>
--------------	-------------------

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Dépenses**

Dépenses de fonctionnement :	518 435 \$
Programme de rénovations résidentielles	400 000 \$
Immobilisation :	10 000 \$

<b>Total</b>	<b>928 435 \$</b>
--------------	-------------------

**Revenus**

Quotes-parts des municipalités:	467 566 \$
Subvention, programme de rénovations résidentielles	400 000 \$
Revenu de loyers	51 204 \$
Autres revenus :	9 665 \$

<b>Total</b>	<b>928 435 \$</b>
--------------	-------------------

**AMÉNAGEMENT****Dépenses**

Dépenses de fonctionnement :	107 300 \$
Immobilisation :	1 500 \$

<b>Total</b>	<b>108 800 \$</b>
--------------	-------------------

**Revenus**

Subventions MAMROT et Pacte fiscal :	105 300 \$
Autres revenus :	3 500 \$
<b>Total</b>	<b>108 800 \$</b>

**GÉOMATIQUE****Dépenses**

Dépenses de fonctionnement :	80 890 \$
Immobilisation :	5 000 \$
<b>Total</b>	<b>85 890 \$</b>

**Revenus**

Quotes-parts des municipalités :	84 890 \$
Autres revenus :	1 000 \$
<b>Total</b>	<b>85 890 \$</b>

**DÉVELOPPEMENT****Dépenses**

Contribution au fonctionnement du CLD :	730 318 \$
Mise en œuvre du pacte rural :	327 390 \$
Agents ruraux :	99 055 \$
Programme de diversification économique :	61 111 \$
Autres activités de développement :	57 780 \$
<b>Total</b>	<b>1 275 654 \$</b>

**Revenus**

Quotes-parts CLD :	340 000 \$
Quotes-parts Agents ruraux	58 156 \$
Quotes-parts Programme de diversification	11 111 \$
Subvention Pacte rural :	327 390 \$
Subvention ministère du Développement économique	390 318 \$
Subvention MAMROT et pacte fiscal	148 679 \$
<b>Total</b>	<b>1 275 654 \$</b>

**ENVIRONNEMENT ET PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES****Dépenses**

Dépenses de fonctionnement :	111 975 \$
Projets fonds eau :	50 433 \$
<b>Total</b>	<b>162 408 \$</b>

**Revenus**

Quotes-parts des municipalités :	96 875 \$
Fonds eau :	50 433 \$
Autres revenus :	15 100 \$

**Total** **162 408 \$**

**SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES ET SECURITE PUBLIQUE****Dépenses**

Dépenses de fonctionnement Cour municipale :	32 100 \$
Dépense de fonctionnement	47 100 \$
Service d'appels d'urgence 911	53 000 \$
Immobilisation :	20 000 \$

**Total** **152 200 \$**

**Revenus**

Quotes-parts cour municipale :	32 100 \$
Quotes-parts SCR :	4 100 \$
Subvention à recevoir :	20 000 \$
Service d'appel d'urgence 911 :	53 000 \$
Affectation de surplus :	43 000 \$

**Total** **152 200 \$**

**LOISIR ET CULTURE****Dépenses**

Dépenses de fonctionnement Loisir :	45 362 \$
Dépenses de fonctionnement Culture :	55 380 \$
Souscription activités culturelles :	17 000 \$

**Total** **117 742 \$**

**Revenus**

Quotes-parts des municipalités, Loisir :	29 762 \$
Autres revenus, Loisir :	15 600 \$
Quotes-parts des municipalités, Culture :	54 260 \$
Quotes-parts bibliothèque (CEGEP), Culture :	8 120 \$
Autres revenus, Culture :	10 000 \$

**Total** **117 742 \$**

**QUÉBEC EN FORME****Dépenses**

Dépenses de fonctionnement :	280 000 \$
------------------------------	------------

**Total** **280 000 \$**

**Revenus**

Subvention Québec en forme :	280 000 \$
<b>Total</b>	<b>280 000 \$</b>

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Mégantic ce dix décembre deux mille neuf.

Maurice Bernier,  
Préfet

Serge Bilodeau,  
Sec.-très., Directeur général

AVIS DE MOTION :	21 octobre 2009
ADOPTÉ :	9 décembre 2009
ENTRÉE EN VIGUEUR :	18 décembre 2009

**2009-227**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 PARTIE  
ADMINISTRATION CODE MUNICIPAL, GESTION DES RÉSIDUS  
DOMESTIQUES DANGEREUX ET URBANISME, RÈGLEMENT 2009-17**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le règlement n° 2009-17, ayant pour titre « PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 PARTIE ADMINISTRATION CODE MUNICIPAL, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET URBANISME » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

**RÈGLEMENT N° 2009-17**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 ADMINISTRATION CODE MUNICIPAL,  
GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET URBANISME**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2010, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels chaque groupe intervient;

ATTENDU QUE le présent règlement couvre la partie du budget se rapportant à l'administration générale pour les municipalités régies par le code municipal, à la gestion des résidus domestiques dangereux et à l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la session du conseil du 21 octobre 2009;

IL EST EN CONSÉQUENCE ordonné et statué par les membres du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit QUE :

### **ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2010, dans le cadre des attributions citées au préambule du présent règlement 95 054 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

#### **CODE (ADMINISTRATION GÉNÉRALE)**

##### **Dépenses**

Dépenses de fonctionnement : 26 284 \$

**Total 26 284 \$**

##### **Revenus**

Quotes-parts des municipalités : 26 284 \$

**Total 26 284 \$**

#### **URBANISME**

##### **Dépenses**

Dépenses de fonctionnement : 24 500 \$

**Total 24 500 \$**

##### **Revenus**

Quotes-parts des municipalités : 24 500 \$

**Total 24 500 \$**

#### **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

##### **Dépenses**

Dépenses de fonctionnement : 44 270 \$

**Total 44 270 \$**

##### **Revenus**

Quotes-parts des municipalités : 44 270 \$

**Total 44 270 \$**

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Mégantic ce dix décembre deux mille neuf.

Maurice Bernier,  
Préfet

Serge Bilodeau,  
Sec.-très., Directeur général

AVIS DE MOTION : 21 octobre 2009  
ADOPTÉ : 9 décembre 2009  
ENTRÉE EN VIGUEUR : 18 décembre 2009

### **2009-228**

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 PARTIE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, RÈGLEMENT 2009-18**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le règlement n° 2009-18, ayant pour titre « PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 PARTIE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

#### **RÈGLEMENT N° 2009-18**

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010, CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2010, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champ de compétences dans lesquels chaque groupe intervient;

ATTENDU QUE le présent règlement couvre la partie du budget sur la cueillette des ordures ménagères;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la session du conseil du 21 octobre 2009;

IL EST EN CONSÉQUENCE ordonné et statué par les membres du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit QUE :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2010, dans le cadre de la compétence acquise en matière de cueillette des ordures ménagères la somme de 718 145 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

**TRANSPORT DES ORDURES****Dépenses**

Dépenses de fonctionnement :	718 145 \$
------------------------------	------------

<b>Total</b>	<b>718 145 \$</b>
--------------	-------------------

**Revenus**

Quotes-parts des municipalités :	718 145 \$
----------------------------------	------------

<b>Total</b>	<b>718 145 \$</b>
--------------	-------------------

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Mégantic ce dix décembre deux mille neuf.

Maurice Bernier,  
Préfet

Serge Bilodeau,  
Sec.-très., Directeur général

AVIS DE MOTION :	21 octobre 2009
ADOPTÉ :	9 décembre 2009
ENTRÉE EN VIGUEUR :	18 décembre 2009

**2009-229****ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 PARTIE CUEILLETTE  
DES MATIÈRES RECYCLÉES DOMESTIQUES, RÈGLEMENT 2009-19**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le règlement n° 2009-19, ayant pour titre « PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 PARTIE CUEILLETTE DES MATIÈRES RECYCLÉES DOMESTIQUES » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

**RÈGLEMENT N° 2009-19****PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010, CUEILLETTE DES MATIÈRES  
RECYCLÉES DOMESTIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2010, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champ de compétences dans lesquels chaque groupe intervient;

ATTENDU QUE le présent règlement couvre la partie du budget sur la cueillette des matières recyclées domestiques;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la session du conseil du 21 octobre 2009;

IL EST EN CONSÉQUENCE ordonné et statué par les membres du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit QUE :

### **ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2010, dans le cadre de la compétence acquise en matière de cueillette des matières recyclées la somme de 570 670 \$ et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

#### **TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLÉES**

##### **Dépenses**

Dépenses de fonctionnement :	570 670 \$
------------------------------	------------

<b>Total</b>	<b>570 670 \$</b>
--------------	-------------------

##### **Revenus**

Transport des matières recyclées :	445 670 \$
------------------------------------	------------

Compensation collecte sélective :	125 000 \$
-----------------------------------	------------

<b>Total</b>	<b>570 670 \$</b>
--------------	-------------------

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Mégantic ce dix décembre deux mille neuf.

Maurice Bernier,  
Préfet

Serge Bilodeau,  
Sec.-très., Directeur général

AVIS DE MOTION :	21 octobre 2009
ADOPTÉ :	9 décembre 2009
ENTRÉE EN VIGUEUR :	18 décembre 2009

### **2009-230**

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 PARTIE SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES, RÈGLEMENT 2009-20**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le règlement n° 2009-20, ayant pour titre « PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 PARTIE SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

**RÈGLEMENT N° 2009-20**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2010, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champ de compétences dans lesquels chaque groupe intervient;

ATTENDU QUE le présent règlement couvre la partie du budget sur la prévention des incendies;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la session du conseil du 21 octobre 2009;

IL EST EN CONSÉQUENCE ordonné et statué par les membres du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit QUE :

**ARTICLE 1**

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2010, dans le cadre de la compétence acquise en matière de prévention des incendies la somme de 61 375 \$ et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

**SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

**Dépenses**

Dépenses de fonctionnement : 61 375\$

**Total 61 375 \$**

**Revenus**

Quotes-parts : 46 375 \$

Affectation surplus : 15 000 \$

**Total 61 375 \$**

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Mégantic ce dix décembre deux mille neuf.

Maurice Bernier,  
Préfet

Serge Bilodeau,  
Sec.-très., Directeur général

AVIS DE MOTION : 21 octobre 2009  
ADOPTÉ : 9 décembre 2009  
ENTRÉE EN VIGUEUR : 18 décembre 2009

7.0	DÉVELOPPEMENT LOCAL
-----	---------------------

### 7.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS, AGENTES DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le rapport mensuel des agentes de développement rural est déposé aux maires. Aucune question n'est posée.

### 7.2

#### NOTRE-DAME-DES-BOIS, CONTRAT DE DIVERSIFICATION

Il est expliqué aux maires que dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de diversification octroyé à 7 municipalités de la MRC du Granit en 2006, le gouvernement du Québec a annoncé une aide financière supplémentaire pour les cinq prochaines années. Il est également annoncé que ces argents nous sont octroyés et ce, étant donné que la municipalité de Notre-Dame-des-Bois a été reconnue comme étant une municipalité dévitalisée et que de ce fait, les sommes qui nous sont accordées doivent servir en partie pour élaborer et mettre en œuvre un plan de diversification et de développement pour assurer le redressement économique de cette municipalité. Une résolution est donc adoptée afin de prolonger le contrat de diversification jusqu'au 31 mars 2014 et d'ajouter la municipalité de Notre-Dame-des-Bois à notre contrat de diversification.

### 2009-231

#### MODIFICATION À L'ENTENTE DE GESTION, FONDS DE SOUTIEN AU TERRITOIRE EN DIFFICULTÉ, PROLONGEMENT DU CONTRAT ET AJOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

ATTENDU QUE lors du discours sur le budget 2005-2006, le gouvernement a annoncé une mesure de 30 M\$ sur trois ans afin de soutenir les villes mono-industrielles en difficulté économique et que, le 20 octobre 2006, une somme de 45 M\$ a été ajoutée dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier pour le soutien à la diversification et au développement des territoires touchés par la crise forestière;

ATTENDU QU'un montant de 15 M\$ a été réservé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour appuyer les territoires affectés dans leur démarche de diversification et de développement;

ATTENDU QU'un montant de 60 M\$ a également été réservé au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour appuyer des projets de diversification et de développement économique auprès des entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé son plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées;

ATTENDU QUE lors du discours sur le budget 2008-2009, le gouvernement a annoncé qu'une somme de 50 M\$ sur cinq ans sera disponible pour soutenir les territoires en difficulté, dont 12 M\$ seront alloués à la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour assurer le maintien de la vitalité des communautés locales et renforcer leur capacité de rétention et d'attraction des résidents et des entreprises;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC est confronté à d'importantes difficultés économiques;

ATTENDU QUE le gouvernement a identifié la MRC pour coordonner la démarche de diversification sur son territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement peut conclure une entente avec une MRC pour la mise en application d'une politique gouvernementale en matière de développement local et régional;

ATTENDU QUE le gouvernement entend soutenir, accompagner, stimuler la capacité de diversification du territoire en difficulté et qu'il désire conclure un contrat de diversification et de développement et allouer une aide financière à la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois est reconnue par le Ministère comme municipalité dévitalisée et qu'elle souhaite mettre en place un plan de diversification et de développement pour assurer son redressement économique;

ATTENDU QUE le contrat de diversification et de développement permet à la MRC de bénéficier du fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande à la MRC de faire partie intégrante du contrat de diversification et au gouvernement du Québec de la reconnaître à l'intérieur du contrat à être signé avec la MRC.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité régionale de comté du Granit accepte d'intégrer la municipalité de Notre-Dame-des-Bois à son contrat de diversification et demande au gouvernement du Québec de la reconnaître à l'intérieur du contrat à être signé avec la MRC.

QUE la MRC du Granit accepte de prolonger ledit contrat de diversification jusqu'au 31 mars 2014.

QUE monsieur le préfet soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.3

#### ÉOLIEN

Je remets aux maires un résumé des démarches réalisées au cours des derniers mois afin de voir les possibilités de participer à la mise en œuvre d'un projet éolien communautaire en partenariat avec Saint-Laurent Énergies sur le territoire de la municipalité de Saint-Robert Bellarmin. Ainsi il est rappelé que suite au lancement de l'appel d'offres par Hydro-Québec pour l'achat d'électricité produite par des projets éoliens communautaires :

- La MRC a consulté les municipalités et établi que dans le cadre de l'appel d'offres en cours, le secteur de Saint-Robert était le seul secteur où l'on pouvait implanter un projet éolien communautaire.
- Des représentants d'entreprises compétentes en cette matière ont été rencontrés et suite aux offres de partenariat proposées, Saint-Laurent Énergies est la seule

entreprise pouvant travailler avec nous au montage d'un tel projet dans les délais prévus par Hydro-Québec.

- Que cette opportunité d'affaires vient du fait que Saint-Laurent Énergies a entrepris les démarches afin d'implanter un projet éolien de 80 MW à Saint-Robert Bellarmin.
- Que l'opportunité qui s'offre à nous est d'élargir le projet en cours afin d'y greffer un projet communautaire de 25 MW.

Une rencontre avec les représentants de Saint-Laurent Énergies nous confirme :

- leur intérêt à s'associer avec nous pour la réalisation d'un projet éolien communautaire en complémentarité à leur projet de 80 MW actuellement en préparation à Saint-Robert;
- que notre projet doit être déposé à Hydro-Québec au plus tard le 10 mai 2010;
- que nous devons nous entendre avec Saint-Laurent Énergies pour établir notre participation financière, comment on finance notre part et les modalités de gestion (formation d'un organisme en copropriété etc....)

J'invite ensuite les maires à participer à une rencontre avec Saint-Laurent Énergies ce vendredi 11 décembre à la municipalité de Saint-Robert Bellarmin dans le cadre du projet éolien de 80 MW qui sera aménagé sur le territoire de cette municipalité. Il est souligné qu'il est important de profiter de la présence d'experts de Saint-Laurent Énergies afin d'acquiescer le plus d'informations possible sur ce projet. Des maquettes seront présentées afin de démontrer l'ampleur du projet, le calendrier de réalisation et des informations sur la technologie utilisée. Des cartes et simulations visuelles montreront également les impacts de ce projet de 40 éoliennes. Par le fait même, les informations recueillies permettront à chacun des maires de prendre connaissance du projet et les informations recueillies serviront lors des discussions sur les opportunités de s'associer à Saint-Laurent Énergies pour un projet communautaire.

D'autre part, j'informe aussi les membres de l'assemblée qu'une séance d'informations sera donnée par Hydro-Québec ce 14 décembre prochain afin d'expliquer comment l'énergie sera transportée via le poste de raccordement de Saint-Robert vers le poste d'Hydro-Québec situé à Saint-Martin.

#### 7.4

#### QUÉBEC CENTRAL

---

Lors de la séance du conseil du 25 novembre dernier, les maires ont été informés des démarches faites auprès de la compagnie Canadien Pacifique, concernant les possibilités de faire l'acquisition du tronçon de l'ancienne voie ferrée du Québec central entre Lac-Mégantic et Tring-Jonction. Ce soir, il est annoncé que nous avons rencontré les préfets et directeurs généraux des MRC de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche et que ces derniers nous ont confirmé leur intérêt à poursuivre les démarches afin de voir les possibilités d'acquiescer ce corridor.

Un projet de résolution sera donc préparé et déposé à une prochaine séance du conseil afin de démontrer à la compagnie Canadien Pacifique nos intérêts à poursuivre nos analyses en ce sens.

8.0	TRANSPORT
-----	-----------

**8.1****ENTENTE, DE SERVICE ET DE SÉCURITÉ - SYSTÈME D'INFORMATION STRATÉGIQUE ET STATISTIQUE EN TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est présenté aux maires un projet d'entente de service et de sécurité et ce, afin de permettre l'utilisation du système d'information stratégique et statistique en transport adapté. Madame Claire Ouellette explique les discussions ayant mené à la préparation de cette entente qui permettra à Trans-Autonomie de faire la saisie directement sur un site informatisé du ministère des Transports des données concernant le transport adapté sur notre territoire.

**2009-232****NOMINATION DU SIGNATAIRE, ENTENTE DE SERVICE ET DE SÉCURITÉ - SYSTÈME D'INFORMATION STRATÉGIQUE ET STATISTIQUE EN TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion de notre service de transport adapté, le ministère des Transports du Québec nous exige de lui fournir des données statistiques concernant le nombre de transports et le profil de la clientèle desservie;

ATTENDU QUE ces données étaient fournies au Ministère par le biais de rapports mensuels envoyés par télécopieur;

ATTENDU QUE le Ministère désire mettre à notre disposition un service électronique de saisie de ces statistiques de transport pour notre territoire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports demande qu'une entente de service et de sécurité soit signée avant de nous permettre l'utilisation de cet outil informatique;

ATTENDU QUE la MRC livre les services de transport adapté sur son territoire par le biais d'une entente avec Trans-Autonomie, organisme assurant la gestion de ce service depuis plus de 20 ans;

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE signer avec le ministère des Transports du Québec l'Entente de service et de sécurité - Système d'information stratégique et statistique en transport adapté.

DE nommer madame Claire Ouellette, directrice générale de Trans-Autonomie, responsable de la gestion et de la mise en œuvre de cette entente.

QUE le directeur général de la MRC du Granit soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2****PLAN D'ACTION ET MISE EN PLACE, TRANSPORT COLLECTIF**

Lors de séances antérieures du conseil des maires, il avait été présenté et discuté d'un projet de mise en place d'un service de transport collectif pour notre territoire et les maires ayant donné leur aval à ce projet, des argents ont été prévus aux prévisions budgétaires de la prochaine année pour permettre le démarrage de ce service.

Ce soir, mesdames Claire Ouellette, directrice générale de Trans-Autonomie et Brigitte Lagassé, agente rurale, expliquent aux maires le plan de transport proposé pour la mise en œuvre de ce service de transport collectif pour notre territoire.

Ainsi il est présenté :

- le territoire desservi;
- la clientèle pouvant bénéficier de ce service;
- les modalités de transport proposé;
- les particularités concernant les lieux d'embarquement de la clientèle;
- les modalités de réservations des places disponibles;
- les journées et l'horaire du service;
- les tarifs aux usagers;
- le projet de mise en place d'un comité de suivi et sa composition.

Ce plan de transport est remis aux maires ainsi qu'une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif de la MRC du Granit.

Les maires étant satisfaits des informations reçues en cette matière, la résolution suivante est adoptée.

### **2009-233**

#### **PLAN D'ACTION ET MISE EN PLACE DU TRANSPORT COLLECTIF ET ENTENTE POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DU GRANIT**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC travaille de concert avec différents organismes de son milieu à la mise en place d'un service de transport collectif pour notre territoire;

ATTENDU QUE suite aux études réalisées par la Table, des partenaires chargés d'étudier les possibilités de mettre en place un service de transport collectif, il est conclu que la façon de réaliser ce service au meilleur coût, est de le combiner aux activités du service de transport adapté en y ajoutant une journée supplémentaire de transport pour chacune des municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE l'organisme Trans-Autonomie inc. met en œuvre, pour le compte de la MRC, le service de transport adapté pour son territoire;

ATTENDU QUE Trans-Autonomie est prêt à s'engager à offrir et à gérer un service de transport collectif sur le territoire de la MRC du Granit en combinant ce service à celui déjà offert en transport adapté;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec est disposé à verser à la MRC un montant pouvant aller jusqu'à 100 000.\$ pour la mise en œuvre de ce service sur notre territoire;

ATTENDU QUE le conseil des maires accepte de s'impliquer financièrement dans la mise en œuvre d'un service de transport collectif sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'un projet d'entente pour l'organisation d'un service de transport collectif de la MRC du Granit et un plan de transport ont été déposés au conseil des maires afin d'assurer la mise en œuvre de ce service;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires demande au ministère des Transports du Québec de confirmer son intention de participer financièrement pour un montant maximal de 100 000.\$ à la mise en œuvre d'un service de transport collectif pour le territoire de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte de mettre en place un service de transport collectif sur son territoire et ce, à condition que le ministère des Transports du Québec confirme son engagement à participer au financement de ce service.

QUE le conseil des maires accepte de combiner ce service aux activités du service de transport adapté et y ajoutant une journée supplémentaire de transport pour chacune des municipalités de la MRC.

QUE le conseil des maires approuve l'Entente pour l'organisation d'un service de transport collectif de la MRC du Granit et le plan de transport qui lui sont ici déposés, entente qui confie à Trans-Autonomie inc. la mise en œuvre d'un service de transport collectif pour notre territoire.

QUE le conseil des maires accepte d'investir un montant de 30 742.\$ pour la réalisation de ce projet, ce montant provenant pour une part de 25 000.\$ de son pacte rural et la différence des quotes-parts facturées aux municipalités pour la mise en œuvre de ce service pour l'année 2010.

QUE ce service soit mis en place dès que la MRC aura reçu la confirmation d'investissement demandée au ministère des Transports.

QUE le conseil des maires mandate messieurs le préfet et le directeur général pour signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ce service de transport collectif.

QUE le conseil des maires mette en place un comité de suivi de son service de transport collectif, comité formé d'un maire délégué par le conseil des maires, du directeur général et d'une agente de développement rural de la MRC, du président et de la directrice générale de Trans-Autonomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

Aucun sujet à traiter.

10.0	ENVIRONNEMENT
------	---------------

### 10.1

#### RAPPORT FINAL, PROGRAMME PAPA

Il est déposé par madame Kateri Pouliot, le rapport final des travaux d'inspection d'installations septiques réalisés dans le cadre de la mise en œuvre sur notre territoire du plan d'intervention détaillé du gouvernement du Québec pour la lutte aux algues bleu-vert 2007-2017, aussi appelé programme PAPA. Ce programme du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a permis de classer les installations septiques dans les 300 m des bords des lacs visés (lac Mégantic, lac Drolet, lac Elgin, petit lac Lambton, lac aux Araignées, Grand lac Saint-François et le lac Aylmer) des municipalités de Frontenac, Lac-Drolet, Lambton, Marston, Piopolis, Saint-Romain et Stratford.

Pour chacune des municipalités, les résultats généraux de classification sont similaires. La classification permettait de déterminer s'il n'y avait aucune contamination (A), une contamination indirecte (B), une contamination directe (C) ou encore une classification autre qui signifie que l'inspection n'a pu être faite pour quelque raison que ce soit. De plus, le rapport identifie d'autres problèmes sur lesquels il faudra s'affairer tels que : le non-respect de la réglementation sur les distances, volume des

fosses, couvercles, profondeur etc, la vidange des deux compartiments de la fosse, l'omission de vidanger les fosses d'eaux ménagères et bien d'autres. Les résolutions suivantes sont adoptées suite à la présentation de ce rapport.

#### **2009-234**

#### **RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA PRÉVENTION DES ALGUES BLEU-VERT**

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre sur notre territoire du plan d'intervention détaillé du gouvernement du Québec pour la lutte aux algues bleu-vert 2007-2017., le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a financé en partie un programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (Programme PAPA);

ATTENDU QU'avec l'aide financière de ce programme, la MRC a inspecté et classifié les installations septiques des habitations situées dans la bande de 300 mètres des rives des lacs Mégantic, Drolet, Elgin, petit lac Lambton, aux Araignées, Grand lac Saint-François et Aylmer des municipalités de Frontenac, Lac-Drolet, Lambton, Marston, Piopolis, Saint-Romain et Stratford;

ATTENDU QUE la MRC compte d'autres plans d'eau touchés par les algues bleu-vert;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du programme PAPA a permis l'inspection et la classification d'environ 2 200 installations septiques mais que l'on compte plus de 5 000 de ces installations sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la prolifération des algues bleu-vert est liée à la qualité de l'eau du bassin versant d'un plan d'eau et que de ce fait, toutes les installations septiques doivent être inspectées et classifiées;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reconduire le programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert et ce afin d'en faire bénéficier d'autres municipalités qui ont, elles aussi, des plans d'eau ayant eu des problématiques d'algues bleu-vert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **2009-235**

#### **RAPPORT FINAL, PROGRAMME PAPA**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a financé dans le cadre de son programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (programme PAPA) les travaux d'inspection et de classification des installations septiques des habitations situées dans la bande de 300 mètres des rives des lacs Mégantic, Drolet, Elgin, petit lac Lambton, aux Araignées, Grand lac Saint-François et Aylmer des municipalités de Frontenac, Lac-Drolet, Lambton, Marston, Piopolis, Saint-Romain et Stratford;

ATTENDU QUE suite à l'inventorisation et à la classification des installations septiques du territoire par les inspecteurs formés à cet effet, la coordonnatrice du programme devait fournir un rapport;

ATTENDU QUE le conseil des maires a pris connaissance de ce rapport et des recommandations qu'il contient;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, adopte le rapport final du programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert mené au cours de l'année 2008-2009.

QUE le conseil des maires demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de verser à la MRC la dernière tranche de l'aide financière qui lui a été allouée pour la réalisation des travaux prévus au programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10.2**

### **VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, RAPPORT D'ACTIVITÉS ET AVANCEMENT DES COLLECTES**

Il est déposé et présenté au conseil des maires le sommaire des vidanges des installations septiques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> décembre 2009. Aucune question n'est posée.

## **10.3**

### **RÉVISION PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DEMANDE DE FINANCEMENT**

Il a été envoyé aux maires, en même temps que le projet d'ordre du jour, une résolution envoyée par la communauté métropolitaine de Québec demandant aux autres municipalités responsables d'un plan de gestion de matières résiduelles de faire parvenir au gouvernement du Québec une demande de financement pour la mise à jour des PGMR étant donné que les municipalités ont eu déjà à déboursier des montants importants pour l'élaboration de leur PGMR.

## **2009-236**

### **RÉVISION PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DEMANDE DE FINANCEMENT**

ATTENDU QUE la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a nécessité l'élaboration et une prise en charge d'un plan de gestion de matières résiduelles (PGMR) par les MRC;

ATTENDU QUE l'élaboration d'un PGMR et l'atteinte des objectifs fixés demandent de déboursier d'importants montants d'argent pour une municipalité;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration des PGMR, le gouvernement provincial a octroyé du financement aux MRC, villes et communautés;

ATTENDU QUE selon la Loi de l'environnement, les PGMR doivent être révisés à tous les cinq ans;

ATTENDU QUE la communauté métropolitaine de Québec a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec pour obtenir une aide financière pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles.

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'appuyer la communauté métropolitaine de Québec dans leur démarche auprès du gouvernement du Québec dans le cadre d'une demande de financement pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

Aucun sujet à traiter.

**12.0 ÉVALUATION****12.1****RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION**

Le rapport mensuel de Monsieur Donald Cloutier, responsable du service d'évaluation, est déposé aux maires. Aucune question n'est posée.

**13.0 LOISIRS ET QUÉBEC EN FORME****13.1****RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE LOISIR**

Le rapport d'activités préparé en date du 2 décembre par madame Nathalie Poirier, agente loisir, est déposé aux maires. Aucune question n'est posée.

**14.0 CULTURE****14.1****RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE CULTURELLE**

Le rapport d'activités couvrant la période de novembre 2009, réalisé par madame Marie-Claude Lacombe, agente de développement culturel, est déposé aux maires. Aucune question n'est posée.

**15.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE****15.1****COMPTES À PAYER****2009-237****COMPTES À PAYER**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les comptes suivants soient payés :

LISTE DES COMPTES À PAYER  
POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2009

**ÉVALUATION :**

L'Écho de Frontenac	avis public - rôles triennaux	599,37
Sous-total :		599,37

**BOUES :**

Sous-total :		0,00
--------------	--	------

**BÂTISSE :**

Réfrigération Thetford Inc	vérification climatiseurs	524,80
Vitrierie Mégantic Inc	réparation porte	322,77
Philippe Mercier Inc	ins. Interrupteurs	704,29
Sous-total :		1 551,86

**ADMINISTRATION****GÉNÉRALE :**

Cherbourg	produit d'entretien	130,36
Dir. Ress. Financières et matérielles	document	149,56
Groupe CCL	enveloppes	280,46
Bureautique Guy Drouin	contrat de service	789,34
Monty Coulombe	honoraires professionnels	275,71
Ville de Lac-Mégantic	photocopies	6,65
Télé Alarme T.S.	ajout d'un clavier	582,71
FQM	ins. Assemblée des MRC	158,00
Serge Bilodeau	frais de déplacements	687,00
Maurice Bernier	frais de déplacement	491,77
Sous-total :		3 551,56

**AMÉNAGEMENT,  
URBANISME :**

Sous-total :		0,00
--------------	--	------

**GÉOMATIQUE ET  
INFORMATIQUE**

Ordinatech Estrie	ordinateur + disque rigide	1 633,14
Sous-total :		1 633,14

**PROGRAMME PAPA**

Sous-total :		0,00
--------------	--	------

**DÉVELOPPEMENT :**

Trans-autonomie Inc	subvention	41 680,02
Sous-total :		41 680,02

**LOISIR ET CULTURE :**

Place au sport	soutien financier	3 320,00
Sous-total :		3 320,00

**QUÉBEC EN FORME :**

Sous-total : 0,00

**ENVIRONNEMENT**

Régie intermunicipale Thetford-Mines	centre de transfert tonnage récupéré + halocarbures	71,42
Le chiffonnier		2 493,89
Sous-total :		2 565,31

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES ET SÉCURITÉ  
PUBLIQUE :**

Sous-total : 0,00

**TOTAL : 54 901,26**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-238**DÉPENSES ÉLECTORALES**

<b>DÉPENSES ÉLECTORALES 2009 (selon publications du Québec)</b>			
<b>MUNICIPALITÉ</b>	<b>SALAIRES</b>		<b>TOTAL</b>
	<b>Président</b>	<b>Secrétaire</b>	
<b>AUDET</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>COURCELLES</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>FRONTENAC</b>	<b>140,06</b>	105,04	245,10
<b>LAC-DROLET</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>LAC-MÉGANTIC</b>	<b>349,97</b>	262,47	612,44
<b>LAMBTON</b>	<b>134,80</b>	101,10	235,89
<b>MARSTON</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>MILAN</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>NANTES</b>	<b>112,90</b>	84,67	197,57
<b>NOTRE-DAME-DES-BOIS</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>PIOPOLIS</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>SAINT-AUGUSTIN DE WOBURN</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>STE-CÉCILE</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>ST-LUDGER</b>	<b>98,55</b>	73,91	172,46
<b>ST-ROBERT</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>ST-ROMAIN</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>ST-SÉBASTIEN</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>STORNOWAY</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>STRATFORD</b>	<b>101,51</b>	76,13	177,64
<b>VAL-RACINE</b>	<b>94,00</b>	70,50	164,50
<b>TOTAL</b>	<b>2 253,77</b>	<b>1 690,33</b>	<b>3 944,10</b>

<b>MRC du Granit</b>	<b>2 000,00</b>	1 500,00	3 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 253,77</b>	3 190,33	7 444,10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15.2**

---

**DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2009**

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour le mois de novembre 2009. Aucune question n'est posée en regard de cette liste.

**15.3**

---

**RÉSOLUTION COURCELLES, CHANGEMENT DE MRC**

J'informe les maires que la municipalité de Courcelles a déposé une résolution demandant de changer de MRC et de ce fait, quitter la MRC du Granit et se joindre à celle de Beauce-Sartigan. J'annonce également que cette résolution a été étudiée par le comité administratif du 4 novembre dernier et qu'il a été demandé à la Municipalité de Courcelles de fournir une étude présentant les impacts financiers de cette opération.

N'ayant pas reçu les documents demandés, ce point est reporté en janvier.

**15.4**

---

**COMITÉS DE TRAVAIL DE LA MRC, RAPPEL DE LA DÉMARCHE**

Les maires ont reçu la liste des comités de travail de la MRC du Granit. Suite à cela, monsieur Bernier informe les maires qu'il y a lieu de renommer les membres de ces comités et qu'à cet effet, ce point sera ramené à l'ordre du jour de la séance de janvier. En attendant, monsieur Bernier demande aux membres actuels d'informer monsieur Bilodeau s'ils désirent renouveler leur mandat ou se retirer et invite les maires qui le souhaitent à présenter leur candidature.

**15.5**

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DES MEMBRES SIÉGEANT SUR DIVERS COMITÉS****Mont Mégantic :**

Une rencontre aura lieu en janvier.

**Comité loisirs de la MRC :**

Aucun développement à ce sujet.

**Comité Action Culture de la MRC :**

Aucun développement à ce sujet.

**Table d'harmonisation du Parc de Frontenac :**

Aucun développement à ce sujet, mais les maires de Stornoway et Lambton attendent un retour d'appel les informant duquel entre eux participera aux rencontres.

**Table des MRC de l'Estrie :**

Aucun développement à ce sujet.

**Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ-ESTRIE) :**

Aucun développement à ce sujet.

Comité de sécurité publique de la MRC :

Aucun développement à ce sujet.

Comité de sécurité incendie de la MRC :

Aucun développement à ce sujet.

Comité de gestion des matières résiduelles :

Aucun développement à ce sujet.

Comité consultatif agricole :

Aucun développement à ce sujet.

Rapport du CLD :

Aucun développement à ce sujet

Ressourcerie du Granit :

Aucun développement à ce sujet.

Rapport Transport adapté :

Sujet traité plus haut.

Comité projet clinique CSSS du Granit :

Aucun développement à ce sujet.

Comité de planification stratégique :

Aucun développement à ce sujet.

Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Estrie :

Une rencontre aura lieu en janvier.

Centre Universitaire des Appalaches :

Aucun développement à ce sujet

Gestion Mont Gosford :

Aucun développement à ce sujet.

**15.6****COURRIER NOVEMBRE 2009**

---

- Comité culturel Mégantic
  - Demande d'augmentation d'aide financière dans le cadre du programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène pour 2010-2011-2012.
  
- Comité intermunicipal de gestion des matières résiduelles de la région du Lac-Mégantic
  - Avis de convocation à une réunion ordinaire du CIGES qui se déroulera le 24 novembre 2009 à 19 heures, à la salle Andromède-03 située au sous-sol de

l'hôtel de ville de Lac-Mégantic.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec
  - Rapport annuel de gestion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exercice 2008-2009.
  - Dossier 362352 : Ferme Caburon, une rencontre se tiendra avec la Commission relativement à la demande d'autorisation au dossier le 25 novembre 2009 à l'hôtel Delta de Sherbrooke à 10h00.
  - Dossier 363371 : M. Jean-Noel Boucher : Copie conforme d'une lettre adressée à M. Robert Rioux concernant une rencontre avec la Commission qui se tiendra le 3 décembre 2009 à 10heures au bureau de la Commission au 200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage à Québec.
  - Décision rendue suite à la demande de révision dans le Dossier No 362196 de la Municipalité de Saint-Robert de Bellarmin en faveur de la propriétaire, Mme Nancy Leclerc.
  - Dossier 363766 362196 de la Municipalité de Saint-Robert de Bellarmin, la Domtar inc. fait une demande pour l'exploitation d'une gravière. La Commission considère que l'exploitation de cette petite gravière est considérée comme une activité agricole et ne nécessite pas d'autorisation de sa part. Pour ces motifs, la Commission rejette parce que non nécessaire.
  - Copie conforme du Dossier 362696, M. Gilles Pansera et Annie Thabet, de la Municipalité de Frontenac concernant la rencontre qui aura lieu le 26 janvier 2010 à 9h30 au 25, rue de La Fayette Nord, 3<sup>e</sup> étage à Longueuil.
- Commission scolaire des Hauts-Cantons
  - Plan triennal de répartition de destination des immeubles pour 2010-2013
- Conférence régionale des élus de l'Estrie
  - Félicitations à M. Bernier pour son élection par acclamation et confirmation de la prochaine rencontre du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie le 9 décembre prochain. Les informations pertinentes suivront.
- Coopérative de Câblodistribution Bellarmin
  - Demande de soutien financier d'un montant de 1250 \$ pour assumer les frais dans le cadre de la préparation de la demande d'aide financière au programme Industrie Canada/Large Bande Canada pour le service Internet haute vitesse.
- Coopérative de Communication et de Développement de Strarford
  - Demande de soutien financier d'un montant de 1250 \$ pour assumer les frais dans le cadre de la préparation de la demande d'aide financière au programme Industrie Canada/Large Bande Canada pour le service Internet haute vitesse.
- Coopérative de solidarité des Appalaches
  - Demande de soutien financier d'un montant de 1250 \$ pour assumer les frais dans le cadre de la préparation de la demande d'aide financière au programme Industrie Canada/Large Bande Canada pour le service Internet haute vitesse.
- Corporation corridors verts, Région de Mégantic
  - Demande de contribution de 5000 \$ afin de poursuivre la mise en marché et le développement du produit vélo sur le territoire de la MRC au cours de l'année 2010.
- Dunton Rainville avocats
  - Invitation à une activité de formation qui s'adresse aux membres des conseils municipaux dont le thème est : l'attribution des contrats municipaux – règles et conflits d'intérêts, suivi d'une conférence de M Jean-Marc Chaput. Le tout se déroule au Club de golf et curling de Thetford Mines le 29 novembre prochain à compter de 10h00 (1, rue Golf, Thetford Mines).
- Fédération Québécoise des Municipalités
  - Avis de mise en candidature au conseil d'administration de la FQM. Cette

période se termine le 4 décembre 2009 à 16h30.

- Versement du 2<sup>e</sup> chèque dans le cadre du programme de récupération de contenants de peinture vides.

➤ Fédération de l'UPA de la Beauce

- La Fédération a adopté une résolution pour aider les propriétaires de résidence non desservies par un réseau d'égout municipal à la mise aux normes sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
- Mise aux normes sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

➤ Hydro Québec

- Invitation à une rencontre d'information sur l'intégration de la production éolienne au réseau de transport d'Hydro Québec – ligne à 120kV Saint-Robert Bellarmin qui se déroulera le 14 décembre à 13h00 à l'Eau Berge, 3550, boul. Stearns, Lac-Mégantic.

➤ Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire

- M. Laurent Lessard nous informe que le règlement No 2008-14 remplaçant le règlement de contrôle intérimaire No 2008-14 précédent est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement et qu'il entrera en vigueur le jour où le présent avis nous sera signifié.

➤ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

- Dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat et Villes et villages d'art et de patrimoine, un chèque de 10 000\$ pour l'exercice financier 2009-2010.

➤ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

- Avis de la mise en candidature du prix Hommage bénévolat-Québec 2010 se terminant le 18 janvier 2010

➤ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

- Copie conforme concernant la demande d'autorisation d'activité dans un ruisseau – Aménagement de bassins de sédimentation – 182, chemin du Petit Lac, municipalité de Lambton.

➤ Ministère des Transports

- Demande d'autorisation à la CPTAQ : Voie de virage pour camions, route 108 à Courcelles. (Formulaire à compléter).
- Entente de service et de sécurité – Système d'information stratégique et statistique en Transport Adapté (STA).
- Programme d'aide au transport adapté : Versement de subvention.

➤ Municipalité du Canton de Stratford

- Copie conforme de la Résolution No 2009-11-260, concernant la formation « Rôles et responsabilités des élus » dispensée par la FQM, d'une durée de 2 jours.
- Copie de résolution # 2009-11-265, sur l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

➤ Municipalité de Courcelles

- Copie de résolution # 09-151, sur l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

➤ Municipalité de Frontenac

- Copie de résolution # 2009-235, sur l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.
- Copie de la résolution # 2009-247, confirmant la réservation de 6 places pour la formation aux nouveaux élus donnée par la FQM.

- Municipalité Lac-Drolet
  - Transmission d'un avis attestant que la tenue de registres et l'approbation des personnes habiles à voter ont été complétées ainsi que de la fin de la période du recours auprès de la Commission municipale.
- Municipalité de Marston
  - Copie de la résolution No 2009-235, sur la nomination d'un maire suppléant : M. Paul Morin agira à titre de maire suppléant.
- Municipalité de Milan
  - Copie de résolution No 2009-11-3381, sur l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.
- Municipalité de Nantes
  - Copie conforme de la résolution # 09-11-185 concernant l'adoption du 1er projet de règlement # 375-09, modifiant le règlement de zonage # 240 afin d'inclure l'usage « Récréation extensive » dans la zone AF-5 de la municipalité.
  - Copie conforme de la résolution # 09-11-186, concernant l'avis de motion visant à modifier le règlement de zonage # 240.
  - Copie de la résolution # 09-11-184, sur l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.
- Municipalité Notre-Dame-des-Bois
  - Copie de résolution No 2009-11-388, sur l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.
- Municipalité de Piopolis
  - Copie conforme du Règlement No 2009-06 modifiant le règlement de zonage no 2006-009 afin de modifier les dimensions des bâtiments accessoires et annexes, la largeur des entrées résidentielles permettant l'accès à la voie publique et l'expression couverture végétale.
  - Copie de résolution No 2009-11-222, sur l'acceptation de l'orientation préliminaire de la CPTAQ.
  - Copie de la résolution No 2009-11-219, sur la nomination d'un maire suppléant : M. Serge Gosselin agira à titre de maire suppléant
  - Copie de résolution # 2009-11-218, qui fait le partage entre les élus (es) des dossiers et des comités.
- Municipalité Ste-Cécile de Whitton
  - Copie de la résolution # 2009-11-275, sur l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.
  - Transmission d'un avis attestant que la tenue de registres et l'approbation des personnes habiles à voter ont été complétées ainsi que de la fin de la période du recours auprès de la Commission municipale.
- Municipalité de St-Romain
  - Copie de résolution # 2009-157, sur l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.
- Municipalité de St-Sébastien
  - Copie de la résolution # 11-244-2009, sur l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.
  - Copie de la résolution # 11-242-2009, sur la nomination d'un maire suppléant en la personne de Suzie Audet.
- Municipalité de Stornoway

- Avis de mise en vigueur des règlements No 2009-443 modifiant le Plan d'urbanisme No 90-280, afin d'agrandir les limites du périmètre d'urbanisation et du No 2009-444 modifiant le règlement de zonage No 90-282 afin d'agrandir la zone industrielle « 13 à même la zone agro-forestière « AF-4 ».
- Municipalité St-Robert Bellarmin
  - Copie de la résolution # 09-194, sur l'acceptation de la proposition concernant la demande à portée collective visée par l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.
- Mutuelle des municipalités du Québec
  - Communiqué sur la ristourne 2009 : un retour sur investissement de 3 500 000 \$ pour plus de 860 membres sociétaires.
- Proforêt, consultants
  - Offre de service : Soutien à l'application des réglementations municipales concernant la foresterie.
- Québec Municipal
  - Renouvellement de l'adhésion au portail Québec Municipal
- Régie intermunicipale de la Région de Thetford
  - Changement de tarif pour l'année 2010 : La Régie nous fait part d'une nouvelle entente avec la RGMRM pour la gestion des matières résiduelles.
- Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec
  - 13<sup>e</sup> rendez-vous du 3R MCDQ -25-26 février 2010 : un événement « Zéro déchet » à l'Hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe, sous le thème « Développer des opportunités d'affaires profitables dans le cadre de la nouvelle politique ».
- SMI Informatique
  - Logiciel d'évaluation municipale : Réforme du MAMROT, coûts de développement.
- Tribunal Administratif
  - Dans le dossier No 359067 concernant M. Sylvain Gilbert, partie requérante et la Fédération de l'UPA, partie mise en cause et la Commission de protection du territoire agricole du Québec, partie intimée, il y a avis de convocation à l'audience le 9 février 2010 à 9h30 au Palais de Justice de Sherbrooke.
- Union des municipalités du Québec
  - Invitation à devenir membre de l'union des municipalités du Québec.
- Ville Lac-Mégantic
  - Mme Colette Roy Laroche félicite M. Maurice Bernier pour son élection par acclamation à titre de préfet de la MRC du Granit.
  - Copie conforme de la résolution No 09-557, adoptant le premier projet de règlement No 1482 modifiant le règlement de zonage No 1324 relativement au secteur du centre sportif et l'autorisation d'une animalerie au centre-ville.
  - Copie conforme de la résolution No 09-555, adoptant le premier projet de règlement No 1481 relatif aux usages conditionnels.
  - Copie conforme de la résolution No 09-582, adoptant le second projet de règlement No 1472, modifiant le règlement de zonage No 1324 relativement à l'autorisation d'un port de plaisance au sein de la zone M-305.

## REVUES

- Constructo
- La Nouvelle Agricole
- Uline

- Résilience
- La Route verte
- Quorum (La référence du monde municipal)
- La Terre de chez nous
- Géomatique
- ArcUser
- Arc New
- Formes
- Progrès Forestier
- Bâti Bert
- Institut de la statistique du Québec
- Bovins du Québec
- Delpromagazine
- Maître éditeur
- Le Recycleur
- URBA, le magazine de L'Union des municipalités du Québec
- Gens d'affaires
- Jardins
- Le Cantonnier
- L'Utili-Terre
- Le monde Forestier
- Frontline security
- Forêts de chez nous
- Le RUTA

## 15.7

---

VARIA

### 2009-239

#### MOTION DE FÉLICITATIONS, ANN-JULIE DION

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE présenter à mademoiselle Ann-Julie Dion, citoyenne de la municipalité de Saint-Sébastien, une motion de félicitations pour sa classification en 16<sup>e</sup> position dans la catégorie juniors au Défi de l'Est et de l'Ouest de patinage artistique. Nous lui souhaitons la meilleure des chances pour les Championnats canadiens de janvier prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 15.8

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

## 15.9

---

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 2009-240

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du Conseil des maires de ce 9 décembre 2009 soit levée. Il est 22h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maurice Bernier  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Serge Bilodeau  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 9 décembre 2009 et ce, pour les résolutions 2009-237 et 2009-238.

Serge Bilodeau  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général